

DOPAGE: LA CONDAMNATION DE BERNARD SAINZ REDUITE EN APPEL A UN AN FERME

(AFP) – 18/03/2010

PARIS — Bernard Sainz, plus connu sous le nom de "Dr Mabuse", a été condamné jeudi par la cour d'appel de Paris à deux ans de prison, dont un an ferme, dans une affaire de dopage qui avait éclaboussé le milieu cycliste à la fin des années 90.

Comme en première instance en avril 2008, l'ancien soigneur a été reconnu coupable d'aide et d'incitation à l'usage de produit dopant et d'exercice illégal de la médecine. Mais la cour a réduit la durée de la peine, qui avait alors été fixée à trois ans de prison dont 18 mois ferme.

Les juges n'ont pas suivi les réquisitions du parquet général qui avait demandé trois ans d'emprisonnement avec une peine ferme supérieure aux 18 mois prononcés en première instance.

M. Sainz, qui se dépeint comme un adepte des médecines douces, sans pouvoir présenter aucun diplôme relatif, a immédiatement indiqué qu'il allait se pourvoir en cassation et éventuellement devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

"C'est une condamnation qui va à l'encontre de la lutte antidopage (...) C'est faire croire qu'on va tout changer alors qu'on ne change rien", a-t-il dénoncé en sortant de l'audience.

"Il y a encore des substances interdites qu'on ne peut pas déceler et en sanctionnant un praticien homéopathe, mon appréciation est qu'on ne veut surtout pas que les médecines alternatives introduisent le monde du sport alors que finalement ça serait revenir à un exercice de cette activité plus naturelle que ce n'est le cas actuellement", a-t-il ajouté.

Interrogé sur la peine plus légère qu'en première instance, il a indiqué que ce n'était "pas du tout" un soulagement.

"Même si j'avais été relaxé, j'aurais considéré qu'attendre dix ans une décision pour des faits inexistantes - parce que je maintiens que ce sont des faits inexistantes - est inadmissible".

M. Sainz avait été interpellé le 7 mai 1999 au terme de dix mois d'enquête et d'écoutes téléphoniques. Il a toujours assuré que les fioles retrouvées chez lui ne contenaient pas de substances interdites.

Des témoignages de coureurs recueillis pendant l'instruction, comme ceux du Français Philippe Gaumont ou du Belge Frank Vandembroucke - décédé en octobre 2009 - le décrivaient comme un "gourou diabolique", "un formidable dopeur" et relatent des accords verbaux prévoyant un versement de 100.000 francs (15.000 euros) à 200.000 francs (30.000 euros) en cas de victoire.

La condamnation en appel de M. Sainz "est un soulagement et une amertume en même temps (...) car il a sévi pendant très longtemps", a déclaré à l'AFP l'avocat de la Fédération française de cyclisme, Paul Mauriac.

"C'est une page sinistre du cyclisme qui est en train de se tourner", s'est-il malgré tout félicité.

DOPAGE: LE CONI SOUHAITE UNE RADIATION A VIE POUR FLACHI

nouvelobs.com - 18.03.2010

Le procureur antidopage du Comité olympique italien (CONI) souhaite que Francesco Flachi le milieu de terrain de Brescia soit suspendu à vie après avoir été contrôlé positif à la cocaïne pour la deuxième fois.

Flachi a été contrôlé positif après un match de Série-B du football italien entre Brescia et Modène le 19 décembre.

Flachi a d'ores et déjà purgé deux ans de suspension après un premier contrôle positif en janvier 2007 alors qu'il jouait en Série-A avec la Sampdoria.

Le cas va désormais être soumis à la cour antidopage du CONI.

AU CHEVET DU SPORTIF

Sud Ouest – 18/03/2010

La psychiatre Sabine Afflelou reçoit des sportifs professionnels et amateurs. (PHOTO OLIVIER PON)

L'endroit est discret. Le sous-sol défraîchi d'un hôtel particulier, en face de la maison mère, l'hôpital Saint-André. Là, à quelques pieds sous terre, les sportifs en détresse viennent trouver un soutien psychologique au moment où tout bascule. Unique en France, le Centre d'accompagnement et de prévention pour les sportifs (CAPS) propose un suivi et un traitement sur mesure pour les sportifs en difficulté.

Depuis sa création en 2001, l'équipe s'est étoffée (neuf professionnels aujourd'hui), les patients se sont multipliés. « On a fait 200 consultations la première année contre plus de 1 000 en 2009 », note le docteur Serge Simon, ancien champion de France de rugby, fondateur et coordinateur de la structure. La loi Lamour de 2006 est pour beaucoup dans le développement du service. Chaque sportif inscrit sur la liste du haut-niveau doit désormais faire l'objet d'une évaluation physique et psychologique. En Aquitaine, c'est au CAPS qu'incombe le suivi des champions. Soit 660 bilans psychologiques par an.

De 9 à 70 ans

Dans le sous-sol éclairé par des néons faiblards, se succèdent des athlètes aux profils variés. Le plus jeune est un petit tennisman de 9 ans. Le doyen est un ancien champion de course cycliste qui, à plus de 70 ans, a besoin d'une aide pour gérer ses efforts. « Les motifs de consultation sont aussi très variés, explique Sabine Afflelou, psychiatre référente. Il s'agit de problèmes de gestion du stress, de dépression, de difficultés à gérer la fin de carrière, de troubles alimentaires ou encore d'addiction au sport. »

Rugbymen et judokas fournissent leur lot d'athlètes en souffrance. « Les sports à catégories pondérales ou ceux dans lesquels le sportif se confronte à un jury sont particulièrement sensibles, explique Sabine Afflelou. De même, nous recevons aussi des danseuses classiques, une activité à haut risque psychopathologique avec le diktat de la maigreur imposé par la norme de la discipline, et la pression de la distribution des rôles. »

« Une micro-culture »

Les neuf praticiens ont fait du sport leur spécialité. Tant dans des travaux de recherche que pour les consultations. « Le sport est une micro-culture où des choses sont admises quand elles ne le seraient pas au-dehors », explique Sabine Afflelou. Et de poursuivre : « L'entraîneur qui met la main aux fesses, c'est parfois du quotidien. » Et plus le sport tient une place centrale, plus le risque est fort. « C'est notamment le cas chez les ados, note Serge Simon. Lorsqu'ils étudient à distance, ils n'ont pas la vie sociale d'un enfant classique. Une bulle se crée autour d'eux. »

Une bulle difficile à percer, surtout pour consulter un spécialiste. « Souvent, les sportifs se sentent coupables d'aller mal dans leur tête », raconte la psychiatre. C'est par le truchement des entraîneurs, des responsables de structures de formations tels que les Creps ou des infirmiers scolaires que les champions à la dérive se raccrochent au CAPS. « L'avantage, c'est qu'ici la parole de l'athlète est libre, il n'a pas de compte à rendre au niveau sportif ou juridique. » Si le recours au dopage n'est pas directement synonyme de détresse psychique, la psychiatre reçoit régulièrement des adeptes des stéroïdes anabolisants, des psychostimulants ou même de l'antique « pot belge », un cocktail dopant explosif toujours prisé de certains cyclistes.

Pas que les cadors

Mais les troubles psychologiques et addictifs liés à la pratique sportive ne touchent pas que les cadors et multimédaillés. « Ce n'est pas le niveau qui entraîne la vulnérabilité, mais l'intensité de la pratique », résume Serge Simon. « Même un marathonien du dimanche peut venir consulter. Le problème survient quand l'activité devient hors norme. »

La palette de réponse est large. Thérapies cognitivo-comportementales, relaxation ou encore hypnose, chaque sportif reçoit un suivi personnalisé. La prise en charge fait inévitablement suite à la compilation d'une évaluation personnelle, après un entretien semi-directif, dont les réponses sont consignées sur des fiches bleues. Une banque de données unique dans le domaine.

En 2008, Roselyne Bachelot, alors ministre des Sports, avait choisi le CAPS pour lancer son plan de lutte contre les violences sexuelles en milieu sportif. À cette occasion, la ministre avait annoncé que d'autres CAPS allaient voir le jour en France, mal pourvue en matière de suivi spécifique aux sportifs. Aucun centre comparable au pionnier bordelais n'a encore été créé. Seul un projet de nouveau centre, à Nantes, est actuellement en préparation.

LE PATRON DE L'AMA SOMME LE BASEBALL DE S'ATTAQUER AUX HORMONES DE CROISSANCE

L'Etoile - 18 mars 2010

Stumble Upon del.icio.us Digg Facebook Imprimer Courriel Commenter MONTRÉAL - Le président de l'Agence mondiale antidopage, John Fahey, demande au baseball majeur et à son association des joueurs de commencer à effectuer des tests de dépistage pour les hormones de croissance humaine.

Fahey a déclaré que s'ils voulaient vraiment se débarrasser des tricheurs, les dirigeants du baseball majeur et de l'Association des joueurs devraient immédiatement instaurer des tests hors-compétition et prélever des échantillons de sang.

"Nous continuons de lire des déclarations du commissaire du baseball majeur et de représentants de l'Association des joueurs s'interrogeant sur la pertinence d'instaurer des tests sanguins dans leur ligue. Ce sont là des sottises, a déclaré Fahey dans un communiqué. La réalité toute crue, c'est qu'un bon nombre de substances et de méthodes de dopage, y compris les HCH, peuvent présentement être dépistés au moyen de tests sanguins."

Les dirigeants du baseball et du syndicat affirme qu'ils accepterait un test d'urine validé pour les HCH et que leurs conseillers scientifiques sont en voie de vérifier la fiabilité des tests sanguins dans le cas des HCH. L'AMA affirme que cette méthode de dépistage est parfaitement valide.

"Les experts scientifiques internationaux sont d'accord pour dire que les HCH se trouvent en très petites quantités dans l'urine et que développer une méthode de dépistage par l'urine prendra plusieurs années, a indiqué Fahey. Le dépistage jumelant l'urine et le sang est la seule façon qu'ont les organisations sportives pour assurer l'intégrité de leur sport.

REVUE DE PRESSE du 25 février 2010

"Le prélèvement d'échantillons de sang se fait sans problème depuis des années dans plusieurs sports à travers le monde. Pourquoi d'autres sports le refusent-ils?"

L'AMA a maintes fois critiqué la politique antidopage du baseball majeur, qu'elle considère inadéquate. L'Agence milite davantage en faveur des tests anti-HCH depuis qu'un joueur de la ligue de rugby de Grande-Bretagne est devenu le premier athlète pris à consommer ces hormones, le mois dernier.

DOPAGE : LUDOVIC CAPELLE EN CORRECTIONNELLE

RTBF - 18.03.10

La Chambre du Conseil de Courtrai a décidé jeudi du renvoi de 19 personnes devant le tribunal correctionnel pour infractions à la loi sur la drogue et le dopage.

Ce sont une dizaine de coureurs, ou ex-coureurs, dont l'ancien champion de Belgique, Ludovic Capelle, qui sont visés. Il devront se présenter devant le juge.

L'affaire remonte à mi-2007 lorsqu'une dizaine de perquisitions tant en Flandres qu'en Wallonie avaient secoué le milieu cycliste. Elles faisaient suite au dépôt par le Sénateur Jean-Marie Dedecker, d'un dossier auprès du magistrat national des hormones, Johan Sabbe en septembre 2006. L'enquête visait le commerce du "pot belge", une mixture dopante composée de drogues et de produits interdits, au sein du milieu du cyclisme amateur notamment.

Plusieurs fois mis en cause, Pierre Herrine, 42 ans, a roulé 3 ans comme professionnel au sein de la formation Lotto puis à Ville de Charleroi. D'autres coureurs, comme Rik C. de Roeselare, David W. d'Harelbeke et Ronny P. de Waregem, devront se présenter devant le juge du tribunal correctionnel. La plus connue des personnes suspectées est Ludovic Capelle, champion de Belgique sur route en 2001. Il est accusé d'avoir eu recours au dopage, mais il n'a jamais été retrouvé de produits dopants chez lui. Aujourd'hui élite sans contrat, il nie son implication dans ce dossier.

Parmi les suspects encore, une infirmière de La Louvière accusée d'avoir sorti de l'EPO de l'hôpital où elle travaillait pour la filer en douce à son ami afin de le distribuer dans le peloton.

MICHAEL WHITAKER REMPORTE SON APPEL

RDS - 18 mars 2010

LONDRES - Le cavalier d'obstacle britannique Michael Whitaker a remporté son appel après avoir été banni des Jeux olympiques pour dopage, et il sera admissible aux JO de 2012 à Londres.

Whitaker a écopé d'une suspension de quatre mois après que sa monture, Tackeray, eut échoué à un test antidopage lors d'une compétition à La Baule, en France, au mois de mai 2009. Comme le prévoient les règles de l'Association olympique britannique (AOB), la suspension pour dopage signifiait que Whitaker ne pouvait plus participer à des Jeux olympiques.

Le comité des appels de l'AOB a toutefois décrété que l'homme de 49 ans, qui a remporté une médaille d'argent aux JO de Los Angeles en 1984, n'avait pas administré la substance interdite et n'était pas ` personnellement négligent ou fautif.

DOPAGE: LES BOXEURS MAYWEATHER ET MOSLEY ACCEPTENT DES TESTS POUR LE COMBAT A LAS VEGAS

Le Parisien - 19.03.2010

Les Américains Floyd Mayweather et Shane Mosley ont annoncé jeudi accepter de se soumettre à de stricts contrôles antidopage avant et après leur combat de Las Vegas, le 1er mai, une première en boxe.

Mayweather, six fois champion du monde dans cinq catégories, et Mosley, cinq fois champion du monde dans trois catégories, vont passer un nombre illimité de contrôles inopinés sanguins et d'urine, calés sur les normes appliquées pour les jeux Olympiques et préconisés par l'Agence fédérale américaine antidopage (USADA).

Les deux champions, qui s'affronteront dans un combat des welters, ont fait part de leur initiative lors d'une conférence de presse à laquelle participait notamment le responsable de l'USADA, Travis Tygart. Selon lui, ils ont accepté une suspension de deux ans si leurs contrôles devaient être positifs.

"Pour la première fois, des professionnels de la boxe nous ont approchés avec la volonté de mettre en place un programme antidopage", s'est félicité M. Tygart.

"C'est l'un des plus grands événements que j'aie jamais vu dans la boxe", a pour sa part commenté le promoteur de combats Richard Schaefer (Golden Boy Promotions), qui représente Mayweather.

Les contrôles auxquels seront soumis les deux champions sont plus poussés que ceux pratiqués dans la boxe professionnelle. Un combat prévu le 13 mars entre Mayweather et le Philippin Manny Pacquiao avait dû être annulé, le premier souhaitant mettre en place des contrôles sanguins inopinés, ce qu'avait refusé le second.

REVUE DE PRESSE du 25 février 2010

Parmi les affaires de dopage dans la boxe, Mosley lui-même avait été au centre de l'affaire BALCO, laboratoire impliqué dans un vaste scandale de dopage organisé au début des années 2000, et avait avoué sous serment en 2003 avoir pris des stéroïdes et de l'EPO avant un combat titres WBC et WBA en jeu mais, avait-il dit, sans savoir qu'il s'agissait de substances illicites.

PREMIER CAS DE DOPAGE

Radio-Canada - 20 mars 2010

Un premier cas de dopage a été décelé aux Jeux paralympiques de Vancouver.

Glenn Ikonen, un joueur de l'équipe de Suède de curling en fauteuil roulant, a été déclaré positif à un bêtabloquant interdit, utilisé généralement pour contrôler une pression sanguine élevée.

Par conséquent, il a reçu une suspension automatique de deux ans en attendant un éventuel appel devant le Comité paralympique international. Son tournoi est terminé.

Ikonen a subi un test antidopage inopiné quelques heures avant un match contre l'Italie, vendredi. Il a indiqué que le médicament lui avait été prescrit par un médecin en Suède et qu'il ignorait qu'il était interdit.

« LES CONDUITES DOPANTES SONT DES COMPENSATIONS FACE A L'INCERTITUDE »

Le Dauphiné Libéré - 21/03/10

Michel GUINOT, responsable de l'antenne médicale de prévention du dopage au CHU de Grenoble

La France est-elle consciente de sa surconsommation comme elle l'est du dopage ?

« Sur le dopage des sportifs, l'information est globalement bien passée mais je ne suis pas certain qu'il y ait un regard différent sur les pratiques "dopantes" au quotidien. On pense encore qu'être dopé, c'est seulement tricher en sport. Or, seuls les sportifs sont contrôlés, pas les salariés qui prennent des somnifères, pas les politiques qui enchaînent les meetings à cadence rapprochée, pas les cadres qui ont des horaires de travail et un stress énormes. On ne contrôle que les sportifs car on considère, depuis les années 30, que le sport doit être éducatif. En sport, c'est la loi qui fait la norme. Le sportif est dans la performance et il n'a rien le droit de prendre dans cette perspective. L'artiste, l'écrivain qui produit un chef-d'œuvre sous l'emprise d'un stupéfiant n'est pas dopé et/ou condamné pour autant. Mais je ne dis surtout pas ça pour justifier le dopage. »

Que dites-vous aux sportifs qui ont une conduite dopante ?

« On cherche d'abord à savoir pourquoi ils le font, nous ne sommes pas là pour moraliser. Les conduites dopantes sont des compensations face à l'incertitude. Ce sont en général des personnes qui ont une faible estime d'eux-mêmes, manquent de confiance, qui ont recours aux médicaments pour se rassurer. »

Parallèlement, la France n'a jamais consommé autant de médicaments...

« Le sociologue Alain Ehrenberg en parle bien : avant les années 80, nous vivions dans un univers très cadré, avec des références morales, religieuses, familiales et de groupe assez fortes. Les limites étaient clairement définies. On est ensuite passé à une société individualiste et de communication où l'on est devenu entrepreneur de soi-même ; où l'on est sa seule référence. Or, comment faire pour aller plus loin que soi ? On ouvre tous les possibles. Et face à cet état très anxiogène, tout est bon pour pallier les problèmes liés au doute, à la déprime. Et aujourd'hui, quelles limites donner à des jeunes gens à qui l'on dit qu'ils ont des forfaits illimités ? »

SOUPÇONS DE TRUCAGE EN SUPER LEAGUE

24 heures – 22.03.2010

FOOTBALL | L'expulsion d'un joueur valaisan lors du match Grasshopper-Sion mercredi sème le trouble. Le président Constantin a alerté la justice: la rencontre a-t-elle été arrangée au profit de parieurs?

Le FC Sion n'est jamais en panne de péripéties. Ainsi, à côté d'une actualité sportive le plus souvent mouvementée, en raison de résultats rarement à la hauteur des ambitions affichées, le club valaisan nourrit aujourd'hui de sérieux doutes quant au bon déroulement de la rencontre de mercredi dernier, au Letzigrund, perdue 2-0 face à Grasshopper. En cause, des informations venues l'après-midi même du match, émanant des milieux anglais des paris sportifs, qui incitaient les parieurs à miser sur l'équipe zurichoise. Ajoutée à la faible prestation séduinoise, la stupide expulsion de Geoffroy Serey Die (lors d'une altercation avec le Zurichois Toko, à la 38^e minute) amena le président Constantin à s'interroger, puis à avvertir la justice.

Coup de fil de Londres

«Mercredi dernier, un ami qui travaille à Londres m'a alerté, en m'expliquant ce qu'il avait entendu au sujet des paris sur ce match, explique Christian Constantin. Dans un premier temps, nous en sommes restés là. Mais le lendemain, un nouveau contact m'a incité à réfléchir sur l'expulsion – sans raison particulière – de Serey Die. Dans la foulée, j'ai donc alerté la Swiss Football League (SFL), qui m'a mis en relation avec le Ministère public de la Confédération, lequel a ensuite donné mandat à la police judiciaire fédérale de mener son enquête sur cette éventuelle manipulation. Nous avons l'obligation d'informer lorsque nous constatons quelque chose d'anormal. C'est ce que j'ai fait».

Pour Constantin, le cas de Serey Die est d'autant plus troublant que le milieu de terrain (25 ans) est un récidiviste en matière de cartons rouges. En moins de deux ans passés en Valais (soit depuis juillet 2008), l'Ivoirien a en effet connu à cinq reprises – dont trois cette saison – le renvoi du terrain.

Son engagement physique parfois effrayant ne serait donc plus seul à expliquer cette fâcheuse statistique. D'ailleurs, le boss du FC Sion a durci la sanction interne suite à l'écart de conduite de mercredi dernier. Sur la base d'un raisonnement simple – un tiers des matches joués, un tiers des matches payés –, il a donc infligé au joueur une baisse de salaire substantielle, qui représente – il s'agit d'une estimation –quelque 100 000 francs.

«Je pensais que le problème était strictement lié au comportement sportif, raconte Constantin. Mais s'il y a quelque chose de plus grave derrière, c'est évidemment très fâcheux.»

La Porsche? Un cadeau!

Des indices? «Je constate par exemple que Serey Die a changé cinq fois de numéro de téléphone en peu de temps, ou encore qu'il s'est acheté une Porsche Cayenne. Je lui ai d'ailleurs posé la question. Il m'a dit que c'était un cadeau de son manager.»

Suspendu par la SFL pour deux matches, le joueur ne sera pas écarté de la première équipe tant que le résultat de l'enquête ne sera pas connu. «Il bénéficie de la présomption d'innocence», précise Constantin.

Tolérance zéro

Cette affaire s'inscrit dans le scandale des matches truqués qui, l'automne dernier, a touché une bonne partie de l'Europe. Pour rappel, une quinzaine de personnes avaient été arrêtées en Allemagne, issues d'un réseau qui s'étendait sur neuf pays et concernait quelque 200 matches «arrangés», parmi lesquels un Sion - Travnik amical (4-1, le 26 juin 2008). Depuis, des joueurs et des arbitres ont été suspendus – notamment en Suisse, à Gossau et à Thouné notamment –, mais l'écheveau est encore loin d'être démêlé...

Au FC Sion, on a promis une «tolérance zéro» si les soupçons s'avéraient fondés. Rendez-vous est pris.

“ON A VOULU FAIRE DE MOI UN EXEMPLE”

Clicanoo.com - 23 mars 2010

Alain Damour clame son innocence. Suspecté par la justice d'être impliqué dans un trafic de produits dopants démantelé en mars dernier, le champion du monde réunionnais de culturisme affirme qu'on l'a arrêté non pas sur la base de preuves, mais à cause de ses titres.

C'était le 28 février dernier. À l'aéroport de Gillot à Saint-Denis, des bagages bourrés d'anabolisants, de testostérone, et d'hormone de croissance étaient interceptés. Leurs propriétaires, Pierre Payet, un champion de body-building péi, et un autre culturiste, étaient arrêtés. Les gendarmes de la section de recherches de Saint-Denis venaient ainsi de mettre fin à un trafic de produits dopants destinés aux culturistes. Le lendemain, deux autres hommes étaient arrêtés. Parmi eux, Alain Damour, interpellé à son domicile du Tampon. Ni plus, ni moins que le champion du monde vétérinaire 2009 de la World amateur body-building federation (wabba). En deux jours, quelque 400 fioles et des centaines de cachets avaient été saisis. Le soir, les quatre hommes étaient mis en examen pour trafic de substances vénéneuses au tribunal de grande instance de Saint-Pierre. Aujourd'hui, Alain Damour proteste de son innocence. «On m'a arrêté uniquement parce que Pierre Payet et moi sommes amis, affirme-t-il. C'est d'ailleurs ce qu'on m'a expliqué. Mais je n'ai rien fait.» Conclusion : «On met tous les culturistes dans le même sac. Comme je suis champion du monde, on a voulu faire de moi un exemple.»

“On n'a rien trouvé chez moi”

D'autant, selon Alain Damour, que les gendarmes n'ont pas trouvé de produits chez lui. «On me traite comme un voyou alors qu'il n'y a pas de preuves, excepté que je connais Pierre Payet. Mais dans ce milieu, tout le monde se connaît. Nous travaillons tous les deux dans des boutiques de sports, avons fait des compétitions... Mais on s'entraîne à part.» En tout cas, le culturiste affirme être tombé des nues lorsqu'il a appris ce trafic et été arrêté : «Pour moi, c'est une passion. Pierre Payet a fait une connerie, mais je n'ai rien à voir avec ça.» Selon lui, ses comptes bancaires le prouvent : «Les gendarmes ont dû être déçus en les consultant. Si j'avais vendu ces produits, je serais plus riche. Le culturisme me coûte même 300 euros par mois.» Et de lâcher, en substance, que passer des produits dopants dans

REVUE DE PRESSE du 25 février 2010

une valise à l'aéroport était "idiot". Reste qu'Alain Damour reconnaît que le culturisme traîne une réputation sulfureuse en matière de dopage, tout comme la Wabba. "Mais la fédération française qui gère le culturisme n'est pas présente à La Réunion. Alors la Wabba nous permet d'organiser quelques compétitions." Mais si la fédération française venait dans l'île, il la rejoindrait. "En tout cas, je n'ai rien à me reprocher. J'ai cultivé mon corps au courage", conclut Alain Damour

MAREK SUSPENDUE

L'Equipe.fr – 23/03/2010

La fondeuse polonaise Kornelia Marek, contrôlée positive à l'EPO pendant les Jeux Olympiques de Vancouver, a été suspendue jusqu'à nouvel ordre par sa Fédération de ski (PZN), lundi soir. La PZN a également licencié son physiothérapeute Vitali Tripolski. Une commission disciplinaire spéciale a été créée pour éclaircir les zones d'ombre de l'affaire.

Marek, âgée de 24 ans, avait été contrôlée positive le 25 février, à l'issue du relais 4x5 km, dont la Pologne s'est classée 6e. A Vancouver, elle a participé à toutes les épreuves au programme, à l'exception du sprint individuel. Elle s'est notamment classée 11e du 30 km et 9e du sprint par équipes.

La skieuse polonaise a nié s'être dopée, alors que l'analyse de l'échantillon B a confirmé la présence d'EPO.

NHL: WASHINGTON ET LE DOPAGE?

hockeyhebdo Toute l'actualité du hockey sur glace - 24/03/2010

C'est l'histoire d'une arrestation d'un type qui s'appelle Douglas Nagel. Il est théoriquement chiropracteur mais n'a pas vraiment les diplômes, ce qu'il a par contre, c'est un bon stock de stéroïdes interdits théoriquement à la vente. Il se fait arrêter en Virginie mais il travaille aussi à Washington et fréquente le baseball et le hockey professionnel dans la ville capitale.

Le problème, c'est qu'il a des relations avec plusieurs joueurs des Capitals et qu'une connaissance qui doit aussi répondre de ses actes a déclaré que le loustic avait fourgué sa belle marchandise à plusieurs joueurs des deux équipes de Washington.

Après, vous avez des auditions des policiers avec les joueurs, ce bon Douglas qui dit qu'il n'a jamais donné un gramme interdit à ses clients, les joueurs qui disent que jamais il n'ont pris des produits interdits.

Voilà en dix lignes vous avez lu ce qui fait des pleines pages au Canada et USA actuellement. Après, nous on en sait pas plus mais on vous en dira plus si l'affaire évolue.

JO DE LA JEUNESSE-2010: ROGGE INTRAITABLE SUR LES QUESTIONS DE DOPAGE ET D'AGE

(AFP) – 24/03/2010

SINGAPOUR — Le président du Comité international olympique (CIO), Jacques Rogge, a déclaré mercredi qu'il serait intraitable sur les questions de dopage et envers les candidats trichant sur leur âge, à l'occasion des premiers jeux Olympiques de la jeunesse (JOJ) prévus en août à Singapour.

"Le combat contre le dopage a toujours été ma priorité. Nous allons appliquer exactement les mêmes règles aux jeux Olympiques de la jeunesse qu'aux jeux Olympiques traditionnels", a-t-il dit à l'issue d'une inspection de trois jours des sites.

"Nous allons aussi consacrer beaucoup d'énergie à un programme de prévention du dopage parce que ces catégories d'âge sont les plus importantes en matière de prévention", a ajouté M. Rogge qui avait voulu en 2007 la création de ces JOJ réservés à des jeunes de 14 à 18 ans.

Le CIO ne tolérera non plus aucune tricherie sur l'âge des participants. "Il est vrai que, par le passé, il y a eu des tricheries au sujet de l'âge des concurrents qui prétendaient être plus âgés dans des sports comme la gymnastique ou, au contraire plus âgés dans des tournois de sports collectifs", a affirmé M. Rogge.

"Nous allons suivre cela de près en nous appuyant beaucoup sur les fédérations qui dirigent les sports au jour le jour. Si nous suspectons la moindre tricherie, nous serons très durs", a ajouté le président du CIO.

Les premiers JOJ réuniront 3594 athlètes dans 26 sports.